



# Délibération du Conseil Municipal

-----  
Séance du 09 juillet 2025

Date de la convocation :  
**03 juillet 2025**

Membres	19
<b>Présents</b>	<b>17</b>
Pouvoirs	0
Votants	17
Pour	17

L'an deux mil vingt-cinq, le **neuf juillet à vingt heures**, le conseil municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

**Date de la convocation** : 03 juillet 2025

**Membres présents** :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,  
Madame Marina DANTIC, Madame Annick NOSSEREAU, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjoints,

Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Monsieur Michel LEFEVRE, Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur Yvan BOIDÉ, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Nathalie BEAUFILS, Madame Angélique DUFRESNE, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Lydie ROGER, Monsieur Jean-Marie BARLOUIS.

**Membre excusé** :

**Membres excusés ayant donné pouvoir** :

**Membres absents** : Madame Guylaine THIBAUT, Madame Brigitte DELANOUE.

**Secrétaire de séance** : Guillaume DELANOUE



**DCM : 2025-05-025**

**3.1 - Acquisitions**

**Implantation bâche à eau - acquisition parcelle**

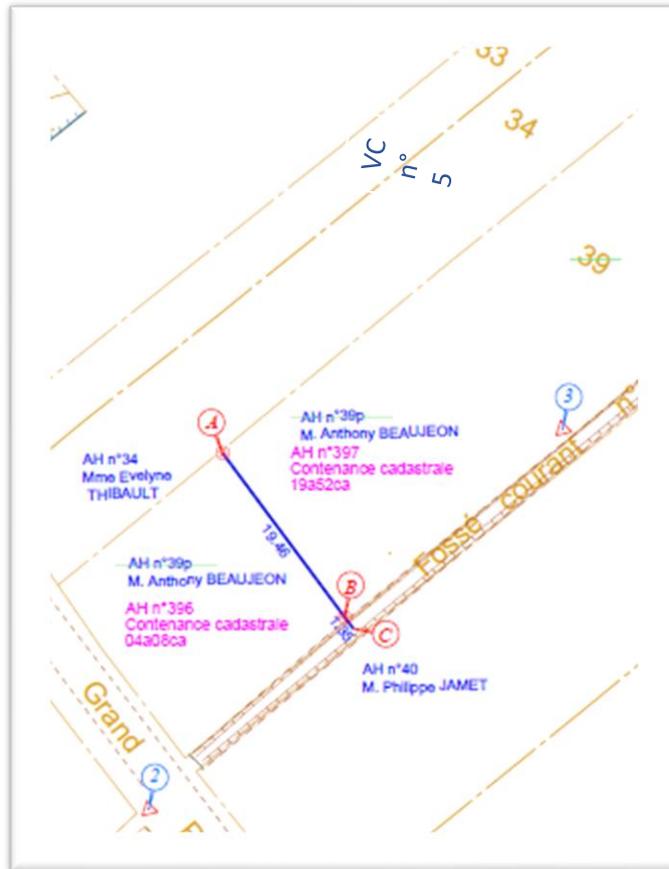
Le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du renforcement des dispositifs de lutte contre l'incendie, il est envisagé d'implanter une bâche à eau communale Rue du Grand Pré, afin d'assurer une meilleure couverture en matière de défense extérieure contre l'incendie.

À cet effet, une emprise foncière située sur la parcelle cadastrée section AH n°39, propriété de M. Anthony BEAUJEON, doit être acquise par la commune.

Une division cadastrale a été réalisée par la SELARL Branly et Associés, géomètres-experts, permettant de détacher une superficie de 4 ares et 08 centiares.

M. Anthony BEAUJEON a fait connaître son accord pour céder cette portion de terrain à la commune pour un montant de 1€.

Transmis en Préfecture le	<b>10/07/2025</b>
Reçu en Préfecture le	<b>10/07/2025</b>
Accusé de réception en Préfecture	
<b>037-213700743-20250709-2025-05-025-DE</b>	
Publication électronique le	<b>10/07/2025</b>



Situation ancienne		Situation nouvelle	
Section n° de plan	Contenance	Section n° de plan	Contenance
AH 39	23 a 60	AH 397	19 a 52 ca
		<b>AH 396</b>	<b>4 a 08 ca</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AH n°396 d'une superficie de 4 a 08 ca pour le montant de 1 €,
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir au cabinet LDP2A, Notaires associés, 26, rue Pasteur à BOURGUEIL-37,
- **Décide** que le financement de cet achat sera effectué sur les crédits inscrits au budget unique 2025, article 2111- opération 118.

Le secrétaire de séance,  
Guillaume DELANOUE

Le Maire,  
Gilles THIBAUT